

MAIRIE DE SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2018

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Bernadette FERCAK, Yohann SADARGUES, Mathieu BOUE, Frédéric CILLER, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, David WILLIAMS.

Absents représentés : Bruno BARRE, Pascale CHANIAL, Claude LUNA, Elian SALANÇON.

Absents : Nathalie BUSSI, Pascale MERCIER.

GEMAPI : NIMES METROPOLE a pris la compétence GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Il s'agit de prendre en compte l'entretien des cours d'eau, l'aménagement des bassins versants, et la défense contre les inondations. Les communes doivent donc transférer leur compétence à l'Agglomération. Ce transfert nécessite une évaluation des charges. Pour la commune ces charges se limitent à la participation financière versée actuellement à l'EPTB du Vistre. Celle-ci sera dorénavant versée directement à l'Agglomération pour un montant identique soit 7 863€ par an. Le Conseil vote favorablement à cette évaluation réalisée par la CLETC.

Décision modificative : Le conseil vote une décision modificative du Budget primitif : 10 000€ sont rajoutés en dépenses au chapitre 11 « charges à caractère général » compensés par 8 000€ retirés du chapitre 12 dépenses « charges de personnel » et 2 000€ rajoutés en recettes au chapitre 13 « atténuation de charges »

Frédéric Mistral Maîtrise d'œuvre : Le conseil municipal approuve le choix du cabinet INECO moins-disant pour la réalisation du projet définitif d'aménagement de l'avenue Frédéric Mistral.

Avenue Frédéric Mistral : Le Conseil approuve les projets émanant du Syndicat département d'électrification, à la charge de la commune, concernant l'éclairage public pour une estimation de 42 348,60 € HT et la pose de fourreaux pour la fibre optique estimée à 16 691,00€ HT. Il approuve également la pose de fourreaux pour la téléphonie pour un montant de 43 637,09€ HT sous réserves d'explications à venir. Abstention 1 contres 3 pour 13. Il demande les aides possibles, émanant de divers organismes. Ces travaux importants et délicats auxquels s'ajoutent le renforcement et l'enfouissement des câbles électriques financés par le SMEG (117 807, 56€ HT), les réfections des réseaux d'eau d'assainissement et de pluvial par NIMES METROPOLE et la reconstruction de la chaussée par le Département apporteront de nombreuses perturbations à la circulation tout au long de 2019 mais toutes les précautions seront prises pour qu'elles demeurent supportables.

Convention Francas : Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association des Francas du Gard pour l'animation des garderies et de l'interclasse de midi aux écoles. Le coût prévisionnel pour l'année scolaire sera de 21 161,56€, bien moindre que le coût des TAP abandonnés.

Convention ESCAL : La convention avec le centre social ESCAL de MARGUERITTES, les communes de POULX, CABRIERES, BEZOUCÉ et SAINT-GERVASY destinée à renforcer le maillage des territoires par un point d'accueil de proximité à disposition des publics, qu'ils soient demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise, contribuables, allocataires CAF... est reconduite pour 1 829€ par an pour 3 ans.

Subvention : Une subvention de 400€ est accordée pour la « Course des trois Collines » devant être organisée le 6 janvier 2019 par l'association CAP Bombonera. Abstention 0 contre 3 pour 13 non-participation au vote 1.

Autorisation de pâturage : Autorisation est donnée à M. TAVELLE pour faire pâturer ses chevaux sur des parcelles communales en friche moyennant les prescriptions figurant dans une convention à signer avec la commune.

Autorisation de pose d'un panneau publicitaire : La société GPM est autorisée à poser un panneau publicitaire en bordure de route, sur une parcelle communale « Mas de Zolana » moyennant la signature d'une convention en arrêtant les conditions.

Autorisation d'occupation temporaire : Une autorisation temporaire est accordée pour la rénovation de la buse « fossé de la Bastide » passant sous l'autoroute. Les engins nécessaires à ces travaux pourront traverser les parcelles AD4 et AD5 sur quelques centaines de m², en bordure de voie. Ces espaces utilisés seront remis en état en fin de travaux.

Accessibilité Mairie : Le Conseil approuve le projet actualisé d'accessibilité et rénovation de la Mairie pour un montant de travaux de 49 232,80€ HT plus honoraires de 10%. Il sollicite les subventions et Fonds de concours susceptibles d'être obtenus.

Compteur Linky : Le conseil est informé que le déploiement des compteurs Linky va être entrepris sur la commune incessamment, par ENEDIS. Les consignes reçues du Préfet coupent court à toute éventuelle opposition de la part de la commune.